

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 19 septembre au 11 octobre 2019**

**Arrêté modifiant l'arrêté du 22 août 2016 portant désignation du site Natura 2000
Coteaux calcaires de Borrèze (zone spéciale de conservation)**

Un (1) commentaire a été émis lors de la consultation publique relative à l'arrêté susvisé. Ce commentaire prend position en faveur du présent projet d'arrêté, sans appeler de réponse particulière.

En conséquence, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.